

Le mouvement dit du "Retour à la terre" qui fut inauguré par le ministre au cours de 1930 a eu pour résultat le placement, par l'entremise de la branche de l'Etablissement des soldats, de 9,514 célibataires comme ouvriers agricoles et l'établissement de 1,279 familles sur des fermes vacantes anciennement occupées par des soldats. En ajoutant les célibataires placés et les familles établies par les chemins de fer, le total atteint 22,803 et 10,486 respectivement. En vertu du projet de secours comportant l'établissement sur les terres avec la collaboration des gouvernements provinciaux, le gouvernement fédéral a placé 1,706 familles en 1932. A cinq personnes par famille, le grand total de personnes absorbées dans l'agriculture serait de 84,763.

La branche de l'Etablissement des soldats est outillée de manière à pouvoir collaborer à certains travaux qui relèvent d'autres services administratifs, tels que la Commission des Allocations aux anciens combattants, la Commission des Pensions et le ministère de l'Intérieur. Il s'agit ici de demandes de secours faites par des anciens combattants sans travail, de demandes spéciales de pension, de demandes de pensions et d'allocations dans les districts ruraux, etc. Du 1er septembre 1930 au 31 décembre 1932, un total de 12,605 investigations de ce genre ont été effectuées.

Section 7.—Secrétairerie d'Etat.¹

Le département du Secrétaire d'Etat fut institué sous sa forme actuelle en 1873 par la fusion en un seul organisme des secrétaires d'Etat du Dominion et des provinces. Le Secrétaire d'Etat est le porte-parole officiel du Gouverneur Général et le truchement de communication entre les gouvernements fédéral et provinciaux, toute la correspondance étant échangée entre lui et les lieutenants-gouverneurs. Il a également la garde du Grand Sceau du Canada et du Sceau Privé; enfin c'est l'intermédiaire par lequel les citoyens peuvent se faire entendre du gouvernement.

Le Secrétaire d'Etat remplit aussi les fonctions de Registraire général et contresigne toutes les proclamations, nominations, chartes, lettres patentes et autres documents revêtus du Grand Sceau et du Sceau privé. Il a dans ses attributions l'application des lois sur les compagnies, sur la tempérance, sur la naturalisation, sur les chambres de commerce, sur les syndicats ouvriers et sur la libération conditionnelle. Nous donnons ci-dessous un aperçu de son département.

Chartes d'incorporation.—Au cours de l'exercice 1931-32, 760 compagnies à la capitalisation globale de \$294,770,312 ont été incorporées. Des lettres patentes supplémentaires ont été accordées à 197 sociétés, dont 43 ont augmenté leur capital de \$27,981,750 et 44 l'ont diminué de \$52,773,617; les autres 110 obtinrent des lettres patentes supplémentaires pour diverses fins (changement de la raison sociale, extensions de pouvoirs, etc.). La capitalisation des nouvelles sociétés et l'accroissement du capital des compagnies existantes forment un total de \$322,751,062.

Le tableau 14 donne le nombre et la capitalisation des sociétés incorporées au cours des années 1900 à 1932.

¹ Révisé par Thomas Mulvey, B.A., K.C., sous-secrétaire d'Etat.